



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2012

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Membres présents à la séance : 15
Absents excusés représentés : Marie-Ange Mary (rejoint le conseil à 21h30)
Absents excusés : 0
Président de séance : Marie-Thérèse Mayoud, Maire
Secrétaire de séance : N. Leseigneur

Avant d'ouvrir la séance, Mme le maire donne la parole à Mme Gordillot venue expliquer au conseil les difficultés rencontrées avec les services d'EDF Pro pour convenir d'un rendez-vous et pouvoir bénéficier d'un branchement en 380 et qui expliquent également son renvoi pour la signature du bail depuis le début de l'année. Mme la maire rappelle que dans tous les cas, il a été convenu en conseil d'exiger le loyer à partir du 1^{er} avril 2012 (premier trimestre gratuit eu égard aux travaux à effectuer pour le branchement du 380). Après ces échanges, Mme et Mr Gordillot quittent la salle.

Et la séance est ouverte à 21 h. Le compte rendu de la séance précédente du 6 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Administration générale

Proposition de conventionnement entre la commune et le Département

(Concernant les chèques collégiens « Top Départ Culture » en guise de règlement partiel des trimestres de cotisation de l'école de musique.)

Les chèques offerts par le Conseil Général sont d'un montant de 5 € et au nombre de 5 pour la culture et 5 pour le sport pour chaque collégien, et pour pouvoir les encaisser au titre de l'école de musique, la commune doit signer une convention avec la société attributaire du marché « chèques » par le conseil général.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération pour travaux à effectuer par l'ONF (report 2011 sur 2012)

Mme le Maire présente un devis de l'ONF pour l'entretien de la forêt communale d'un montant de 2600 euros. Celui-ci remplace celui établi pour 2011 et qui n'a pas pu être concrétisé l'an dernier.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération pour remboursement des frais de gestion de l'aire de camping-cars par le SI

Leur montant s'élève à 1 117 euros.(aire ouverte depuis fin juin 2011)

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Personnel

Jean-Marc Cutivel devrait reprendre son travail le 1er mars prochain sous réserve du résultat de la visite médicale.

Finances

Détermination de la durée d'amortissement des biens acquis en 2011 et des subventions amortissables perçues en 2011.

M49

Séparatif de la rue du 19 mars 1962 (44 ans)

Schéma d'assainissement de la commune (5 ans)

Raccordement à l'assainissement du terrain de camping (5 ans)

M14

les études POS et le logiciel bibliothèque, (5 ans)

Subvention versée au SDED pour travaux d'enfouissement du réseau électrique (rue du 11 novembre et terrain Zucco (15 ans)

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité sus réserve d'éclaircissement des montants (ou des libellés) évoqués.

Urbanisme – Travaux – Voiries

Reprise de réserve n° 7 (notamment sur la parcelle AD 141).

Cette parcelle longe le parking de la supérette et permettrait un accès au chemin des Batailles.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS

La dernière réunion a eu lieu le 2 février. Le CCAS a fait le point sur les difficultés des familles (difficultés de paiement de loyers). Le CCAS est en train d'informer ces familles sur leurs droits disponibles. Mme Maurin a également porté assistance à une personne âgée pour la constitution d'un dossier d'aide.

Des projets de sensibilisation des jeunes à la vie locale sont en cours d'étude.
Des bénévoles sont recherchés afin de renforcer l'équipe.

Prochain CCAS : le 15 mars.

Assainissement

Délibération « convention triennale SATESE »

Quelques précisions sur le renouvellement de cette convention :

- fréquence des visites de la STEP : 3 fois par an,
- visite type analyse : annuelle,
- visite type « bilan 24h » : biennale, année paire (pour l'année impaire le bilan est effectué avec Objectif Eau).

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Proposition du département jointe à cette convention d'assister à une formation pour un élu : 15 & 16 novembre 2012. Le lieu n'est pas encore connu à l'heure actuelle.

Travaux sur la commune

Un bref compte rendu de la réunion travaux 3 février 2012 est fait ; entre autres :

- Concernant le lavoir : 3 entreprises ont envoyé un devis.
- Pour le portail à l'angle du parc : Il est décidé de le remplacer par une barrière amovible moins onéreuse et toute aussi efficace pour empêcher aux véhicules d'accéder dans le parc.

- Mur de M. Gervasi : sera réparé par de grosses pierres et du béton maigre.
- Menus travaux urgents : JL. Doby a élaboré une liste, nombre de ces travaux peuvent être effectués par les ouvriers municipaux.
- Etude sur les ralentisseurs dans le village : Mme le Maire présente cette étude au conseil. Un nouveau chiffrage sera effectué en fonction des remarques du conseil.

A. Constantini présente le résultat de ses études.

Toiture de l'école. Il est recommandé de garder une cheminée par appartement. Le projet photovoltaïque est abandonné.

Raccordement électrique de l'école. L'utilisation d'un appareil de régulation (heures creuses/pleines) doit être précisé.

Les cartouches de l'adoucisseur du CLSH sont réglées.

Entretien des chaudières. M Constantini recherche un prestataire pour les contrats d'entretien des chaudières à gaz. (entretien obligatoire de par la législation)

Les horaires de chauffage de l'école de musique ont été reprogrammés.

Questions diverses

Déviation : Mme le Maire lit au conseil la réponse du conseil général sur le calendrier de la déviation retardée par la découverte sur site de la « libellule bleue ». La réalisation est prévue sur une fourchette 2015-2020.

Intercommunalité : Il est envisagé que M Serret, Président de la CCVD vienne expliquer les raisons qui motivent le refus de la CCVD de laisser Puy Saint Martin quitter le CCVD pour la SESAME.

Local Mazières : Le conseil décide après réponse attendue par Mme Gordillot demain, d'appeler EDF pour tenter d'accélérer les délais permettant de raccorder le 380 V à ce local. Dans l'attente de ce branchement il est décidé d'appeler les douanes pour clarifier le problème de la licence journaux/ tabac pouvant être récupérée de l'auberge Saint Martin et évoqué par Mme Gordillot avant la présente séance.

Amicale Laïque : Mme Cotta présente la situation de l'Amicale Laïque. L'AG aura lieu en Mars. Personne actuellement ne veut prendre la présidence de l'association. La question de la reprise se pose donc de manière urgente.

Mme le Maire informe que la Comédie de Valence viendra le 23 février et le 12 avril pour 2 représentations. La troupe sera en résidence quelques jours avant les 2 manifestations

La commission d'appel d'offres pour la toiture de l'école aura lieu le lundi 5 mars à 9h

<p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00. Prochain conseil le jeudi 15 mars à 20 h 30.</p>
--